

(CL)

Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - CIDDAE N° 25204-10
Service CIDDAE / pôle AE
69 453 LYON cedex 06

Destinataire	Copie à	
Arrivée	02 OCT. 2017	LYON
Observations		

Pralognan la Vanoise le 28 septembre 2017

Monsieur le Préfet de région,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier un recours gracieux à l'encontre de la décision d'examen au cas par cas n° 2017-ARA-DP-00621 du 4 août 2017, soumettant le projet d'installation d'enneigement automatique du stade d'Isertan à étude d'impact.

Projet :

Dans votre arrêté, il est précisé que le projet « permettra d'enneiger une nouvelle surface de 3,3 ha, avec la mise en place, sur un linéaire de 7570 m, de 5 enneigeurs en complément de celui existant ». Or, le réseau portera sur un linéaire de 766 m, comprenant le réseau d'adduction en eau, et permettant de desservir 5 regards. Ces regards seront occupés par 3 enneigeurs monofluides, et non pas 5, déplacés en fonction des besoins d'enneigement. La mise en place des réseaux n'implique pas une « surface cumulée de 7720 m² » mais de 7570 m² comme déclaré en page 3 du formulaire.

Le projet déclaré dans le dossier d'examen au cas par cas prévoit le remodelage de surface de la partie haute de la piste de montée du télésiège d'Isertan pour corriger son dévers. Vous déclarez qu'il n'est pas précisé « la superficie ni le volume déblais/remblais nécessaire ». Or, il est précisé en page 2 du formulaire que les travaux :

- « concerneront un linéaire de 25 m sur une largeur de 6 m, soit 150 m² » ;
- seront « réalisés en déblais/remblais avec affouillements et exhaussements de 50 cm moyen », correspondant donc à des volumes mobilisés de 75 m³ maximum.

De plus, ces travaux ont un objectif de confort et pourront être réalisés dans un second temps. En effet, si les inventaires naturalistes montrent des enjeux trop contraignants, alors ces travaux ne seront pas réalisés dans le cadre de ce projet.

Volet eau potable

Le projet d'extension d'enneigement s'organise en effet à partir du réseau d'eau potable de la commune. Comme présenté dans la note complémentaire du dossier d'examen au cas par cas, ce projet est issu d'une étude de faisabilité concluant sur le fait que la solution la plus appropriée pour alimenter en eau ce projet est le raccordement au réseau d'eau potable existant : débit et volume suffisants, travaux de faible importance, pas de nouveau prélèvement dans le milieu naturel.

Pour satisfaire au besoin d'enneigement du stade d'Isertan, un volume total de 8 250 m³ d'eau, à un débit de 75 m³/h sur une période de 110 h, est nécessaire pour obtenir un manteau neigeux d'une épaisseur de 50 cm. En cas de créneau de froid, l'installation est donc

susceptible de fonctionner 8 jours de suite à raison de 13 heures par jour, soit une consommation maximale de 975 m³/j.

Les droits d'eau pour l'eau potable sur les deux sources de la commune, équivalents aux débits d'étiage des sources, sont :

- 17 l/s pour le captage de Fenêtre 7 ;
- 40 l/s pour le captage de Nant Briand.

L'eau est prioritairement prélevée depuis le captage Fenêtre 7, et complétée par le captage de Nant Briand. L'eau prélevée est ensuite stockée dans le réservoir des Darbelays (capacité de 1 000 m³), avant distribution dans le réseau principal de la commune. Une partie des eaux du captage de Nant Briand sert à alimenter en eau potable le hameau de la Croix (besoin de 27 m³/j, soit 0,35 l/s). Plus de 56 l/s sont donc disponibles sur le réseau principal, équivalent à 4 800 m³/j.

La période de production de neige de culture envisagée sur le secteur d'Isertan s'étale du 1^{er} novembre au 20 décembre, avant les vacances scolaires de fin d'année et lors des périodes de froid disponibles. Sur cette période, les volumes journaliers distribués sur le réseau principal AEP sont au maximum de 1 289 m³ pour l'année 2015 le 13 décembre, et 1 936 m³ pour l'année 2016 (relevés de distribution disponibles en annexe). La moyenne journalière d'eau distribuée sur cette période est de 944 m³ pour l'année 2015 et 1 407 m³ pour l'année 2016.

Toujours sur cette période, ce sont donc en moyenne 3 856 m³/j en 2015 et 3 393 m³/j en 2016 (2 864 m³ le jour du pic de consommation), qui étaient disponibles pour éventuellement alimenter en eau le projet de neige de culture du stade d'Isertan. Ces volumes permettent largement de satisfaire le besoin de 975 m³/j sur 8 jours évoqué précédemment.

Concernant la distribution, les services techniques assurent que les canalisations ont un diamètre suffisant pour permettre le transit du débit nécessaire à la fois pour la consommation domestique, mais également pour le projet d'enneigement du stade d'Isertan.

Comme expliqué dans le formulaire, un système anti-refoulement sera mis en place sur le raccordement au réseau d'eau potable, de façon à éliminer tout problème de pollution par retour d'eau dans le réseau. De plus, la priorité de distribution sera toujours donnée à l'alimentation en eau potable de la commune.

Ces éléments permettent de s'assurer de l'absence de conflit possible avec l'alimentation en eau potable de notre collectivité. Nous vous joignons une attestation permettant de le certifier.

Volet espace naturel

Nous tenons d'abord à vous signaler que le projet a été réfléchi depuis ses débuts avec les agents du Parc National de la Vanoise, et qu'aucune remarque allant à l'encontre de celui-ci n'a été formulée.

Comme décrit dans le dossier d'examen au cas par cas, aucune espèce protégée n'est connue sur la zone de travaux. Après renseignements auprès des agents du Parc National de la Vanoise, il s'avère que la station d'Epipogon sans feuilles se situe à plus de 150 m de la zone de projet (voir cartographie des espèces protégées mise à jour, en annexe), dans la forêt et non pas sur la piste. Pour rappel, les espèces protégées recensées à proximité des zones de travaux, une station d'Achillées à grandes feuilles et une station de Gentiane asclépiade, seront mises en défens afin d'éviter tout impact lors de la période de chantier.

De plus, le projet ne concerne pas de milieux sous couvert forestier, les travaux se dérouleront en période diurne, et n'auront donc pas d'impact sur les espèces ayant justifiées la désignation des sites Natura 2000 à proximité : Chouette de Tengmalm et Chouette chevêchette.

Enfin, un ingénieur écologue sera missionné pour effectuer des inventaires naturalistes avant démarrage des travaux. Si un enjeu naturaliste venait à être découvert ou confirmé, l'implantation et l'emprise des travaux du réseau de neige de culture projeté seront adaptés afin de n'avoir aucun impact sur les espèces protégées ou habitats sensibles.

Au vu de ces éléments, votre position sera éclairée, et nous sollicitons le retrait de votre décision et sa reformulation dans le cadre du dossier d'examen au cas par cas.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, ainsi que pour une éventuelle rencontre sur site, veuillez accepter, Monsieur le Préfet de région, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Madame le Maire

Armelle ROLLAND



Annexes :

Annexe I : Relevés de distribution d'eau potable depuis le réservoir des Darbelays pour les mois de novembre et décembre des années 2015 et 2016

Annexe II : Attestation de Mme le Maire concernant l'alimentation en eau potable

Annexe III : Cartographie des espèces protégées

Annexe I : Relevés de distribution d'eau potable depuis le réservoir des
Darbelays pour les mois de novembre et décembre des années 2015 et 2016



Pralognan
la Vallée

BILAN MENSUEL RESERVOIR DES PARIETTES-DARBELAYS

nov.-15

Date de calcul	DISTRIBUTION	ADDITION SOURCE 7	ADDITION NANT BRUYANT
02/11/15	733	705,8	0,0
03/11/15	760	742,4	0,0
04/11/15	793	777,7	0,0
05/11/15	791	787,4	0,0
06/11/15	794	759,2	0,0
07/11/15	789	813,5	0,0
08/11/15	777	730,3	0,0
09/11/15	784	778,7	0,0
10/11/15	830	819,1	0,0
11/11/15	861	840,3	0,0
12/11/15	786	802,8	0,0
13/11/15	856	791,0	0,0
14/11/15	835	825,8	0,0
15/11/15	811	819,1	0,0
16/11/15	839	814,2	0,0
17/11/15	864	815,7	0,0
18/11/15	848	891,9	0,0
19/11/15	847	492,0	0,0
20/11/15	530	0,1	0,0
21/11/15	223	729,7	438,1
22/11/15	790	869,3	0,0
23/11/15	936	876,4	0,0
24/11/15	1016	977,5	0,0
25/11/15	1148	1184,7	0,0
26/11/15	1018	952,4	0,0
27/11/15	1081	1075,7	0,0
28/11/15	1278	1191,5	0,0
29/11/15	1072	1114,1	0,0
30/11/15	1029	1024,0	0,0
01/12/15	1013	1000,3	0,0
TOTAL MENSUEL (m3)	25732	25002,6	438,1



Pralognan
la Vallée

BILAN MENSUEL RESERVOIR DES PARIETTES-DARBELAYS

déc.-15

Date de calcul

	DISTRIBUTION	ADDITION SOURCE 7	ADDITION NANT BRUYANT	
02/12/15	1260	1123,9	0,0	Volume du 1er jour du mois
03/12/15	1265	1218,1	70,4	Volume du 2 ieme jour du mois
04/12/15	1138	1167,2	0,0	Volume du 3 ieme jour du mois
05/12/15	1162	1216,5	0,0	Volume du 4 ieme jour du mois
06/12/15	963	954,5	0,0	Volume du 5 ieme jour du mois
07/12/15	949	929,1	0,0	Volume du 6 ieme jour du mois
08/12/15	970	924,3	0,0	Volume du 7 ieme jour du mois
09/12/15	980	960,0	0,0	Volume du 8 ieme jour du mois
10/12/15	1004	990,1	0,0	Volume du 9 ieme jour du mois
11/12/15	984	965,5	0,0	Volume du 10 ieme jour du mois
12/12/15	1068	1071,9	0,0	Volume du 11 ieme jour du mois
13/12/15	1289	1065,2	0,0	Volume du 12 ieme jour du mois
14/12/15	1239	1210,8	52,7	Volume du 13 ieme jour du mois
15/12/15	1153	1207,8	0,0	Volume du 14 ieme jour du mois
16/12/15	1037	1112,0	0,0	Volume du 15 ieme jour du mois
17/12/15	987	949,4	0,0	Volume du 16 ieme jour du mois
18/12/15	975	979,9	0,0	Volume du 17 ieme jour du mois
19/12/15	998	968,8	0,0	Volume du 18 ieme jour du mois
20/12/15	1112	1037,3	0,0	Volume du 19 ieme jour du mois
21/12/15	1247	1154,9	0,0	Volume du 20 ieme jour du mois
22/12/15	1286	1203,8	0,0	Volume du 21 ieme jour du mois
23/12/15	1298	1200,3	15,7	Volume du 22 ieme jour du mois
24/12/15	1291	1199,7	92,1	Volume du 23 ieme jour du mois
25/12/15	1308	1199,0	71,2	Volume du 24 ieme jour du mois
26/12/15	1326	1198,4	111,6	Volume du 25 ieme jour du mois
27/12/15	1336	1198,5	112,1	Volume du 26 ieme jour du mois
28/12/15	1445	1198,0	218,3	Volume du 27 ieme jour du mois
29/12/15	1472	1198,1	240,8	Volume du 28 ieme jour du mois
30/12/15	1558	1197,3	328,4	Volume du 29 ieme jour du mois
31/12/15	1576	1197,2	350,4	Volume du 30 ieme jour du mois
01/01/16	1570	1196,3	338,0	Volume du 31 ieme jour du mois
TOTAL MENSUEL (m3)	37246	34393,8	2001,7	



Pralognan
la Vannoise

BILAN MENSUEL RESERVOIR DES PARIETTES-DARBELAYS

nov.-16

Date de calcul	DISTRIBUTION	ADDITION SOURCE 7	ADDITION NANT BRUYANT
02/11/16	847	837,6	0,0
03/11/16	854	829,7	0,0
04/11/16	861	827,9	0,0
05/11/16	885	855,8	0,0
06/11/16	931	904,7	0,0
07/11/16	953	987,4	0,0
08/11/16	966	938,3	0,0
09/11/16	1015	970,3	0,0
10/11/16	1048	1003,4	0,0
11/11/16	1071	1049,6	0,0
12/11/16	1131	1139,6	0,0
13/11/16	1210	1121,7	0,0
14/11/16	1936	1230,3	500,5
15/11/16	1792	1228,1	552,6
16/11/16	1379	1228,2	110,6
17/11/16	1383	1229,1	131,1
18/11/16	1348	1229,4	93,2
19/11/16	1360	1229,0	107,0
20/11/16	1381	1228,2	123,8
21/11/16	1362	1227,4	124,5
22/11/16	1368	1226,7	109,0
23/11/16	1378	1226,2	120,6
24/11/16	1389	1227,5	139,4
25/11/16	1383	1235,9	126,3
26/11/16	1395	1257,0	112,2
27/11/16	1374	1251,3	99,2
28/11/16	1404	1248,6	134,6
29/11/16	1521	1245,4	231,3
30/11/16	1777	1242,6	525,1
01/12/16	1725	1242,2	454,3
TOTAL MENSUEL (m3)	38427	33699,1	3795,3

**BILAN MENSUEL
RESERVOIR DES PARIETTES-DARBELAYS**

déc.-16

Date de calcul	DISTRIBUTION	ADDUCTION SOURCE 7	ADDUCTION NANT BRUYANT
02/12/16	1536	1244,3	257,6
03/12/16	1490	1246,7	216,4
04/12/16	1561	1247,5	279,1
05/12/16	1608	1246,2	348,0
06/12/16	1564	1250,6	270,1
07/12/16	1566	1257,7	274,5
08/12/16	1564	1260,1	285,8
09/12/16	1494	1261,8	200,6
10/12/16	1527	1264,0	240,7
11/12/16	1481	1266,7	186,7
12/12/16	1548	1266,6	248,8
13/12/16	1606	1265,5	310,6
14/12/16	1592	1265,4	296,1
15/12/16	1668	1266,6	384,5
16/12/16	1668	1267,5	360,4
17/12/16	1620	1266,7	314,0
18/12/16	1777	1266,7	474,1
19/12/16	1860	1267,6	585,0
20/12/16	1770	1267,6	470,2
21/12/16	1748	1266,3	454,4
22/12/16	1738	1264,1	449,3
23/12/16	1770	1263,5	462,7
24/12/16	1813	1263,6	524,7
25/12/16	1866	1263,3	557,6
26/12/16	1837	1263,5	564,6
27/12/16	1836	1262,7	531,2
28/12/16	1993	1262,1	682,4
29/12/16	1997	1262,2	709,2
30/12/16	2034	1262,1	744,1
31/12/16	2092	1261,1	794,6
01/01/17	2068	1260,9	771,9
TOTAL MENSUEL (m3)	53292	39101,2	13249,9

Annexe II : Attestation de Mme le Maire concernant l'alimentation en eau
potable

COMMUNE DE PRALOGAN LA VANOISE

ATTESTATION

Je soussignée, Armelle ROLLAND, Maire de PRALOGNAN LA VANOISE,

atteste que dans le cadre du projet communal de travaux d'enneigement de la piste de ski d'Isertan, le prélèvement d'eau envisagé n'aura pas d'impact sur l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Commune; en effet ledit prélèvement restera bien inférieur à la ressource en eau disponible après les consommations pour l'AEP.

m'engage en tout état de cause, malgré l'absence de conflit d'usage d'eau avec l'AEP, à ce que la priorité soit toujours donnée à l'AEP de la Commune de Pralognan la Vanoise.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Pralognan la Vanoise
le 25 septembre 2017

Madame le Maire

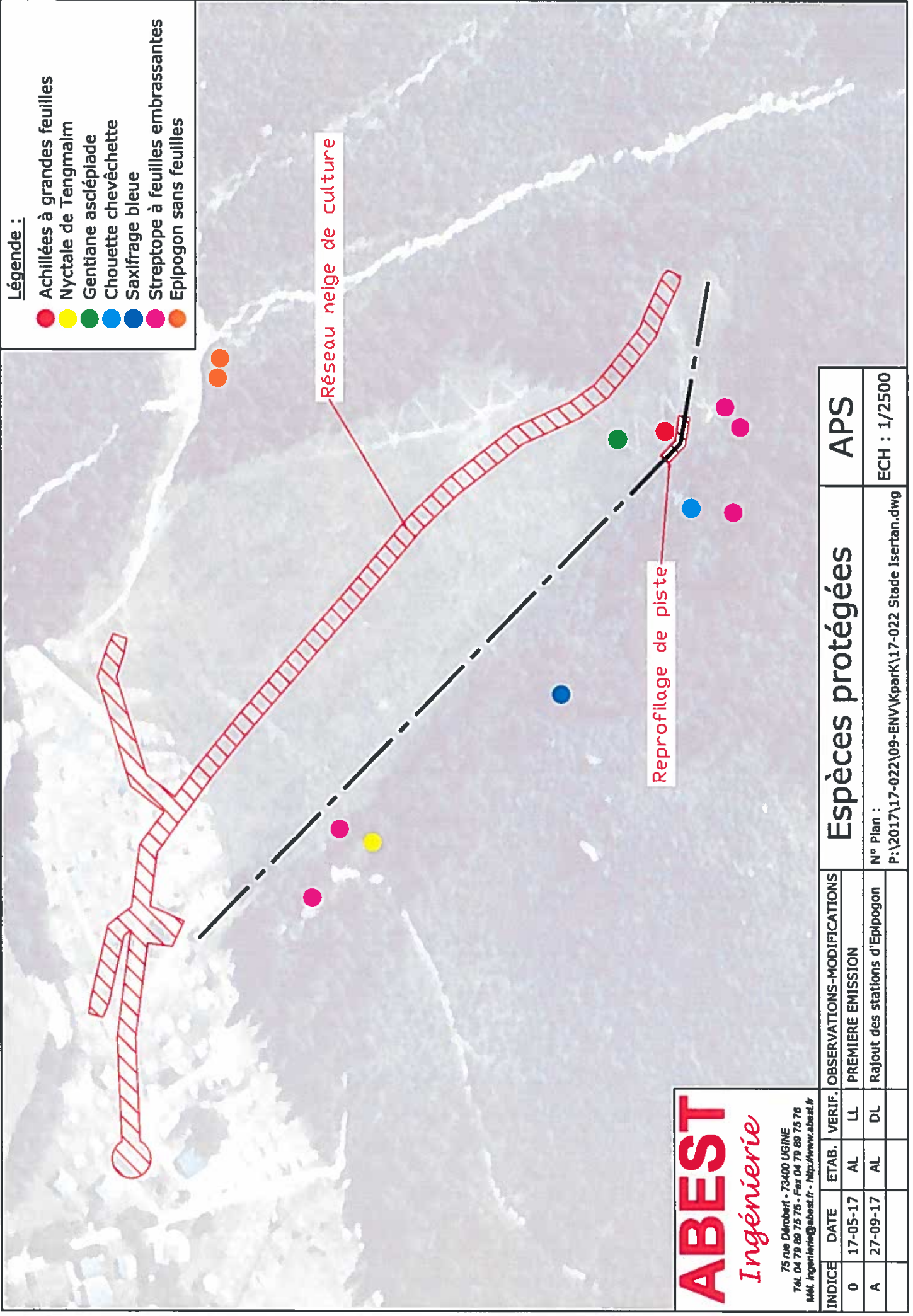
Armelle ROLLAND




Annexe III : Cartographie des espèces protégées

Légende :

- Achillées à grandes feuilles
- Nyctale de Tengmalm
- Gentiane asclépiade
- Chouette chevêchette
- Saxifrage bleue
- Streptope à feuilles embrassantes
- Epipogon sans feuilles



Réseau neige de culture

Reprofilage de piste

ABEST
Ingénierie

75 rue Dürer - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mét. ingenierie@abest.fr - http://www.abest.fr

INDICE		DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0		17-05-17	AL	LL	PREMIERE EMISSION
A		27-09-17	AL	DL	Rajout des stations d'Epipogon

Espèces protégées

APS

N° Plan : P:\2017\17-022\09-ENV\KparK\17-022 Stade Isertan.dwg
ECH : 1/2500

